

Voix off : [musique d'ouverture] Héléna et Vincent, 34 et 35 ans, ont une petite fille de cinq ans, Eva.

Comme Héléna travaille à temps partiel, les revenus du foyer reposent davantage sur le salaire de Vincent. Même si Eva est encore jeune, tous les deux pensent déjà à son avenir : permis, études, voiture, appartement.

Comme tous les parents, ils veulent accompagner et aider au mieux leur fille dans ses projets.

Aujourd'hui, ils n'ont pas encore constitué d'épargne et se posent la question sur la façon d'assurer financièrement l'avenir de leur fille. Ils prennent rendez-vous avec un conseiller MAIF pour réfléchir ensemble à une solution.

Avec le budget familial, comment constituer à la fois une épargne pour aider Eva à démarrer ses projets, et la protéger en cas de coup dur si Vincent venait à disparaître ?

À la MAIF, il existe une solution globale et personnalisable pour leur permettre de préparer l'avenir de leur fille sereinement.

Par exemple, avec un versement de 46 euros par mois, le couple peut épargner environ 38 euros et cotiser un peu moins de huit euros sur l'assurance décès de Vincent.

Si Vincent venait à disparaître prématurément, la famille disposerait d'un capital de 50 000 euros pour préparer l'avenir.

Et si tout se passe bien, quand Eva aura 18 ans, ses parents disposeront d'une épargne de près de 6 000 euros pour financer ses projets.

Mentions légales : Simulation réalisée sur la base :

D'une adhésion Assurance vie Responsable et Solidaire 100 % euros, avec versement initial de 38 € le 01/11/2019 et des versements programmés de 38 € par mois sur une durée de 13 ans, et sur l'hypothèse d'une rémunération de 1,50 % net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux.

D'une souscription à l'assurance décès Rassurcap Solutions sur la base du tarif en vigueur. Cotisation mensuelle établie sur la base d'un montant annuel sur douze mois, dont onze cotisations identiques de 7,71 €, sous réserve de l'examen des formalités médicales.

Cotisation individuelle évolutive selon l'âge et le montant du capital garanti. Exemple de tarif pour une personne âgée de 35 ans et un capital garanti de 50 000 €, Les données de la simulation sont données à titre indicatif et ne constituent pas un engagement pour MAIF VIE.

Voix off : En combinant assurance vie et assurance décès, ils repartent avec une vraie solution pour préparer l'avenir de leur fille, même en cas de coup dur.

Comme Héléna et Vincent, prenez rendez-vous avec un conseiller MAIF pour assurer financièrement l'avenir de vos enfants.

Voix off : [musique de fermeture] MAIF, assureur militant.

Mentions légales : Le contrat collectif Assurance vie Responsable et Solidaire a été souscrit par MAIF auprès de MAIF VIE, filiale assurance vie de MAIF.

Ce contrat, conçu et géré par MAIF VIE, est proposé par MAIF et MAIF SOLUTIONS FINANCIÈRES.

Le contrat Rassurcap Solutions est conçu et géré par MAIF VIE, filiale assurance vie de MAIF, et proposé par MAIF.

Les Prestations de services du contrat sont mises en œuvre par IMA SERVICES.

MAIF - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9.

MAIF VIE – Société anonyme au capital de 122 000 000 € - RCS NIORT 330 432 782 - CS 90000 - 79029 Niort Cedex 9.

Entreprises régies par le code des assurances

IMA SERVICES - Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 3 553 329 euros - RCS NIORT 430 336 552 -118 avenue de Paris - CS 40000 -79033 Niort Cedex 9

MAIF SOLUTIONS FINANCIÈRES - Société par actions simplifiée au capital de 6 659 016 € - RCS Niort 350 218 467 - 79038 Niort cedex 9.

Intermédiaire en opérations d'assurance, intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement, conseiller en investissements financiers enregistré auprès de la CNCF et inscrit au registre unique sous le n° 07031206 (www.orias.fr), titulaire de la carte T n° CPI 7901 2016 000 005 310 délivrée par la CCI des Deux-Sèvres et exerçant sous le contrôle de l'ACPR - 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 09.